

58 Margaret Street,

Sudney, 10 19 février

Monsieur le Président

de la Confédération Suisse

BERNE.

was, oe gui est le cas pour le

Monsieur le Président,

J'ai l'Monneur de vous confirmer mes deux cablegrammes du 9 et 13 courant ainsi conçus;

Cablegramme du 9 février 1917: "DEPARTEMENT POLITIQUE BERNE, INTERETS ALLEMANDS SURCHARGEANT CONSULAT PRIERE NOMMER TELEGRAPHIQUEMENT VICECONSUL PROPOSE ALBERT REICHARD MAISON SIMONIUS STROHL BALE, CONSUL SUISSE."

Cablegramme du 13 février 1917: "DEPARTEMENT POLITIQUE BERNE, AYANT EXAMINERINTERETS ALLEMANDS VICECONSUL SUPERFLU EXIGE AUTORITE PAYER TOUTES DEPENSES EXTRA, CONSUL SUISSE."

Le premier méssage fut envoyé après ma première entrevue avec le Consul Général des Etats Unis lequel m'avait dit que je ne pourrais jamais contrôler les multiples travaux des intérêts allemands et faire les visites nécéssaires aux divers camps de prisonniers.

Quelque jours plus tard ayant étudié cette question plus minutieusement, je me rendis compte que je pourrait essayer de me passer d'un vice-consul, estimant qu'un double contrôle pourrait parfois être pernicieux aux intérêts dont vous m'avez charge, Cela explique la première partie de mon deuxième cablegramme. Quand à la question des frais spéciaux, je vous prie de prendre connaissance de la copie ci-jointe de ma lettre au



II.

Minister de Suisse à Londres, laquelle explique la nature des débours que je serai obligé de faire si je dois continuer cette gérance telle que l'avait fait le Consul Général des Etats Unis tout en prenant compte des besoins actuels plus réduits que précédemment.

Je vous ai demandé d'ouvrir un credit qui me permette de faire façe à ces paiements inévitables, me reservant d'en référer tout spécialement par cable si d'autres besoins nécéssibaient des sommes imprévues, ce qui est le cas pour les repatriations des prisonniers civils mentionnés dans ma lettre au Ministre de Suisse à Londres.

Je presume que vous êtes informes que le Consul Général de l'Allemagne était à Sydney et que depuis le commençement des hostilités le centre de l'administration des intérêts allemands et tous les camps de prisonniers sont situés dans mon arrondissement consulaire et que par consequent la presque totalité du travail se trouve sous la tutelle du Consulat Suisse à Sydney.

Quand à ma position personnelle, je vous serait très reconnaissant de considérer ma demande d'indemnité spéciale pour les raisons exposées dans ma lettre au Ministre de Suisse à Londres.

Je crois que mes vingt années de service comme Consul sont une garantie suffisante que mes remarques sont justifiées car je ne demande qu'une compensation proportionnée à la différence inévitable qui surviendra dans mon bilan annuel.

to de non cotton.

J'estime que cette différence s'élèvera au minimum à £ 500 par an jusqu'à l'époque où je pourrai transférer les interêts allemands à toute autre personne et sans pouvoir estimer la différence que je subirai par les préjuges très injustes de nombreux clients qui refuseront longtemps après de traiter avec ma maison.

12.

dent de la Confederation Suisse, Berne.

19/11/17.

III.

Veuillez croire, Monsieur le Président, que je n'ai absolument pas l'intention d'accentuer les difficultés si nombreuses qui vous sont crées de tous côtés durant les hostilités, je ne demande qu'un traitement équitable et proportionné à mes pertes de revenu.

Si vous estimez que tout autre personne puisse remplir ces devoirs onéreux dans des conditions plus favorables, je place volontiers ma démission de Consul, vos mains, vous demandant simplement de prendre une décision sous le plus brêf délai afin que les dommages à subir soient réduits au minimum.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération

THE PERSON AND THE PERSON WILLIAM STREET, NO. 1 AND THE STREET, NO. 1

while ampleton to be to the control of the control of the

WINDS TORSED SEPARA SAME DAY OF SEPARAD OF SISTEMAN AND ADDRESS.

SWIGH TURNSET LONDON, AMERICAN CODEW, PROTECTION

Consul de Suisse, Sydney.